

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2026-05-10-11

Date de convocation : 25 septembre 2026

Date d’affichage : 07 octobre 2026

**APPROBATION DU RAPPORT D’ÉVALUATION DU COÛT DE L’ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SUR LE SITE
DE ROCQUENCOURT DÉTRANSFÉRÉ AU 1^{er} SEPTEMBRE 2026**

Nombre d’élus : 29

Présents : 26

Représentés : 3

Votants : 29

L’an deux mille vingt-six, le 5 octobre, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s’est réuni salle Albert de Gondi en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe MOLINSKI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26

Christophe MOLINSKI, Salvador-Jean LUDENA, Delphine FOURCADE, Philippe BLANDIN, Marie-Hélène HUCHET, Hervé DEWYNTER, Eymard DE LA RUPELLE, Marie-France AGNOFE, Audrey de FORNEL, Roch DOSSOU, Pauline LACLEF, Aymeric ROUGET DE GOURCEZ, Sylvie HAUFF, Louis PICHON, Julien GESLIN, Pascal RAVEL, Liliane MORELLEC, Montserrat CHAPUIS, Marie-Laure KELLE, Emmanuel PINTEAUX, Hélène RICHARD, Michel BOISRAME, Laurent DECROIX, Magali FORTUNE-SCHMITT, Guillaume BARET, Morgane LAMBLIN

Absents ayant donné pouvoir : 3

Dominique SERVAIS a donné pouvoir à Liliane MORELLEC

Guy TURQUET DE BEAUREGARD a donné pouvoir à Audrey de FORNEL

Adrien PANO a donné pouvoir à Michel BOISRAME

Absents : 0

Secrétaires de séance :

Delphine FOURCADE

Marie-France AGNOFE

Quorum : 15

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi d’orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l’Administration Territoriale de la république ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L.5211-39 ;

VU le Code général des impôts et notamment l’article 1609 nonies C-IV ;

VU la Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 ;

VU la délibération n°D.2026.06.7 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 30 juin 2026 relatives à la composition de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) et à la désignation des représentants par commune pour la mandature 2026 ;

VU le rapport de la CLETC du 22 septembre 2026 ;

VU l'avis de la commission Finances-Ressources du 30 septembre 2026 ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE le rapport établi par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le 22 septembre 2026 relatif à l'évaluation du coût de l'enseignement artistique sur le site de Rocquencourt détransféré à la commune du Chesnay-Rocquencourt au 1er septembre 2026.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

A Noisy-le-Roi, le 05 octobre 2026

Le Maire
Christophe MOLINSKI

